

38. — Manière dont se forma le canon du Nouveau Testament.

Les écrits du Nouveau Testament ne se répandirent que graduellement dans l'Église entière, selon les temps et les circonstances, et leur canonicité ne fut reconnue, par conséquent, dans les pays divers, qu'à des époques diverses, selon les preuves qu'on put acquérir de leur origine et de leur authenticité. Les Églises où ils avaient été publiés et les pays environnants les acceptèrent aussitôt; mais leur diffusion ne pouvait se faire très rapidement dans ces temps antiques, et les productions apocryphes qu'on multipliait durent faire prendre des précautions pour constater la véritable origine des écrits divulgués sous les noms des Apôtres. « On trouve (done) quelque incertitude dans les premiers temps relativement au canon du Nouveau Testament (1). » De là vient qu'on distingue aussi dans le Nouveau Testament des livres protocanoniques et des livres deutérocanoniques. Ces derniers sont : l'Épître aux Hébreux, l'Épître de S. Jacques, celle de S. Jude, la 2^{de} de S. Pierre, la 2^{de} et la 3^e de S. Jean et l'Apocalypse. Il faut y joindre trois fragments des Évangiles, la conclusion de S. Marc, xvi, 9-20, la sueur de sang, dans S. Luc, xxii, 43-44, et l'histoire de la femme adultère, Joa., vii, 53-viii, 11; ainsi que les versets Joa., v, 4; I Joa., v, 7, et Matt., xvi, 2-3.

39. — Comment s'explique l'incertitude dans laquelle furent au commencement certaines Églises, sur la canonicité de quelques écrits du Nouveau Testament.

M^{gr} Ginoulhiac a très bien expliqué comment il a pu y avoir des livres contestés dans le Nouveau Testament, et a parfaitement répondu aux difficultés que les ennemis de la foi voudraient en tirer.

« Il n'est pas étonnant, dit-il, que pendant un certain temps, il y ait eu des hésitations, des divisions entre les Églises et les docteurs particuliers, relativement à la valeur historique ou

(1) Klee, *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*, trad. Mabire, Paris, 1848, t. I, p. 147.

divine de plusieurs des livres du Nouveau Testament, aujourd'hui universellement reçus dans l'Église catholique.

» Il n'en était pas, et il ne pouvait en être pour les fidèles, de l'admission des livres du Nouveau Testament et de la croyance à l'autorité divine de ces livres, comme de la croyance au symbole et aux autres dogmes de la religion. Le symbole et les autres dogmes de la foi étaient livrés tout d'un coup, enseignés tous, dès le commencement, à tous les fidèles, tandis que ces livres n'ont paru que successivement les uns après les autres, et dans divers lieux. Avant de recevoir un de ces livres comme divin, il fallait être assuré qu'il avait été composé par un Apôtre ou garanti par l'autorité apostolique. Or, si cela était facile dans les lieux où ils étaient composés et publiés, la chose l'était moins dans les Églises éloignées; car, quoiqu'il y eût des relations étroites, continues, entre les diverses Églises, elles pouvaient subsister, pendant un certain temps, sans que l'on se communiquât les livres divins dont certaines d'entre elles étaient en possession. Il fallait en faire des copies. On comprend donc que l'unanimité entre les Églises n'a pu exister sur ces livres dans le commencement, qu'elle n'a dû se former que peu à peu, par suite de recherches et de communications réciproques.

» Ainsi, pour entrer ici dans quelques détails, il est clair que les Églises auxquelles étaient directement adressées des lettres par les Apôtres étaient aisément assurées de leur authenticité, et qu'il en était ainsi des Églises voisines et de celles qui relevaient d'elles. Il fallait plus de temps pour que d'autres Églises acquissent la même conviction. Rien de plus célèbre que les Épîtres de S. Paul, rien de plus facile pour certaines Églises que de s'assurer de leur authenticité. Et cependant on pouvait momentanément se méprendre et se tromper à cet égard; et les opinions diverses alors établies relativement à une épître que S. Paul aurait écrite aux Laodiciens rendent la chose sensible et indubitable.

» A Éphèse et dans l'Asie-Mineure, il était facile de savoir s'il était vrai que l'apôtre S. Jean avait écrit l'Apocalypse,

ou si c'était un autre Jean. Aussi, là, personne n'a jamais douté de l'authenticité de ce livre; mais on pouvait ignorer ce fait dans d'autres parties de l'Église; il pouvait, du moins, ne pas y paraître aussi certain. Et, comme certaines erreurs qui se produisaient alors avec éclat se prévalaient de l'autorité de ce livre, on comprend les hésitations et les discussions qui durent se produire pendant un certain temps jusqu'à l'époque où ce fait pût être entièrement éclairci.

» Précisément, parce que d'autres ouvrages, qui n'étaient pas non plus adressés à des particuliers, contenaient une doctrine saine et utile, et qu'ils étaient attribués à des disciples ou à des compagnons des premiers Apôtres, quelques docteurs leur attribuèrent une autorité apostolique, et les mirent au rang des écritures canoniques. Mais, le doute existant dans un grand nombre d'autres Églises, soit sur l'authenticité de ces livres, soit sur l'autorité de leurs auteurs, ils ne furent pas admis par elles dans le canon, et plus tard ils en furent généralement exclus. C'est ce qui est arrivé à l'égard du *Pasteur* d'Hermas et de l'Épître de S. Barnabé (1). »

40. — Histoire du canon du Nouveau Testament au II^e siècle.

Aucun monument du I^{er} siècle, cela va sans dire, ne contient de canon proprement dit du Nouveau Testament. Cependant, II Petr., III, 16, suppose une collection des Épîtres de S. Paul. S. Clément, Romain, cite déjà, vers l'an 95, les quatre Évangiles, les Actes, douze Épîtres de S. Paul, les deux Épîtres de S. Pierre, la première de S. Jean, celle de S. Jacques et l'Apocalypse (2).

Quand Marcion se rendit du Pont à Rome, en 144, il portait avec lui une collection des Épîtres de S. Paul qui les contenait toutes, excepté celles à Timothée, à Tite et aux Hébreux, dont il niait l'authenticité, ainsi que Basilide,

(1) *Les Origines du Christianisme*, 1878, t. I, p. 19-21.

(2) Voir *Patrum apostolicorum opera*, édit. Gebhardt et Harnack, t. I, p. 144-147. Observons d'ailleurs que les éditeurs ne regardent point toutes ces citations comme certaines.

comme nous l'apprend S. Jérôme (1). Il avait aussi l'Évangile de S. Luc, mais altéré. Il existait donc dès cette époque des collections proprement dites des livres du Nouveau Testament (2).

Des citations du Nouveau Testament se lisent dans les plus anciens Pères; elles deviennent plus nombreuses à mesure que les écrits des Apôtres sont plus répandus, et ceux des anciens écrivains ecclésiastiques plus abondants; mais nous n'avons pas à entrer ici dans les détails (3). Disons seulement qu'un disciple de S. Justin, Tatien, 160-180, composa une harmonie des quatre Évangiles, le *Diatessaron* (4). Denys de Corinthe, en 170, parle des « Écritures du Seigneur, » en termes qui supposent que le Nouveau Testament formait déjà une collection, et il la met de pair avec la collection de l'Ancien Testament (5). Théophile, d'Antioche, en 180, fait de même (6).

Tout le monde convient que, dès la seconde moitié du II^e siècle, il existait un canon proprement dit du Nouveau Testament. Il était partagé en deux parties, l'Évangile, τὸ εὐαγγέλιον, et l'Apôtre, ὁ ἀπόστολος. La première partie était complète, et renfermait les quatre Évangiles. La seconde renfermait certainement treize Épîtres de S. Paul, une de S. Pierre,

(1) *Explan. in Ep. ad Tit.*, Prol., t. xxvi, col. 556.

(2) Dans les *Philosophoumena*, on trouve des traces de citations du Nouveau Testament faites par Basilide, en 125, et par Valentin, 140-166; des citations de S. Matthieu, faites par Isidore, fils de Basilide. Ses sectateurs, Ptolémée, en 180, Héraclien, 185-200, et autres, citent les Évangiles et d'autres parties du Nouveau Testament. On a recueilli plus de cent soixante citations du Nouveau Testament dans ce que les *Philosophoumena* rapportent des Ophites, des Pérates, des Séthiens. — Voir les tables de l'édit. Duncker et Schneidervin des *Philosophoumena*.

(3) Voir Bougaud, *Le Christianisme et les temps présents*, t. II, ch. I, § 3, 1874, p. 31-40.

(4) Nous avons probablement le fond du *Diatessaron* dans l'*Evangelii concordantis Expositio* de S. Ephrem, traduit de l'arménien en latin par Aucher et Mösinger, in-8°, Venise, 1876. M. Th. Zahn a essayé de reconstituer autant que possible le *Diatessaron* dans ses *Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons und der altkirchlichen Literatur*, 1^{er} Theil, *Tatian's Diatessaron*, in-8°, Erlangen, 1881.

(5) Euseb., *H. E.*, IV, 23; Photii *Biblioth.*, codex 232.

(6) *Ad Autolyicum*, III, 14, t. VI, col. 1141.

une de S. Jean et l'Apocalypse. On n'est pas d'accord sur le lieu où il avait été d'abord fixé, mais il y a toute raison de penser qu'il fut simultanément reçu partout. On a des preuves positives qu'il était admis en Asie Mineure, à Alexandrie, et dans l'Afrique occidentale, puisque S. Irénée, Clément d'Alexandrie et Tertullien mentionnent les deux parties qu'il comprenait, et attestent son existence (1).

Nous avons de la seconde moitié du n^e siècle, en 170, un canon proprement dit, appelé Canon de Muratori, du nom du savant italien qui l'a découvert en 1740, à la bibliothèque ambrosienne de Milan (2). Son importance est si considérable, que nous devons le reproduire ici.

* Le commencement, dans lequel il était question des Évangiles de S. Matthieu et de S. Marc, est malheureusement perdu. Voici ce qui en reste :

... Quibus tamen interfuit et ita posuit.

Tertio Evangelii librum secundum Lucam. Lucas, iste medicus, post ascensum Christi, cum eum Paulum quasi ut juris studiosum secundum adsumpisset, nomine suo ex opinione conscripsit, Dominum tamen nec ipse vidit in carne. Et idem, prout assequi poluit, ita et a nativitate Johannis incipit dicere.

Quarti Evangeliorum Johannes ex discipulis. Cohortantibus condiscipulis et episcopis suis dixit : Conjejunate mihi hodie triduo, et quid cuique fuerit revelatum, alterutrum nobis enarremus. Eadem nocte revelatum Andreae ex Apostolis, ut recognoscentibus cunctis Johannes suo nomine cuncta describeret. Et ideo, licet varia singulis Evangeliorum libris principia doceantur, nihil tamen differt credentium fidei, cum uno ac principali spiritu decla-

(1) S. Irénée parle même expressément d'un canon qu'il appelle apostolique, et qui renfermait les quatre Évangiles, les Actes, treize Épîtres de S. Paul, une de S. Pierre, une de S. Jean et l'Apocalypse. S. Irénée connaissait aussi la seconde Épître de S. Jean. Clément d'Alexandrie cite en plus l'Épître aux Hébreux. Tertullien cite, outre cette même Épître, la seconde Épître de S. Jean, en même temps que tous les autres écrits du Nouveau Testament mentionnés par S. Irénée et Clément d'Alexandrie.

(2) Il le publia dans ses *Antiq. Ital. mediæ ævi*, t. III, p. 851, sous le titre de *Fragmentum acephalum Caii, ut videtur, Romani Presbyteri, qui circiter annum Christi 196 floruit, de Canone Sacrarum Scripturarum.*

rata sint in omnibus omnia, de nativitate, de passione, de resurrectione, de conversatione cum discipulis suis ac de genuino ejus adventu, primo in humilitate despectus, quod fuit, secundo [in] potestate regali *** præclarum, quod futurum est. Quid ergo mirum, si Johannes tam constanter singula etiam in epistolis suis proferat, dicens in semetipsum : *Quæ vidimus oculis nostris et auribus audivimus, et manus nostræ palpaverunt, hæc scripsimus vobis.* Sic enim non solum visorem, sed et auditorem, sed et scriptorem omnium mirabilium Domini per ordinem proficitur.

Acta autem omnium Apostolorum sub uno libro scripta sunt. Lucas optime Theophile comprehendit quia sub præsentia ejus singula gerebantur, sicuti et semote passionem Petri evidenter declarat, sed et profectionem Pauli ab Urbe ad Spaniam proficiscentis.

Epistolæ autem Pauli, quæ, a quo loco vel ex qua causa directæ sint, volentibus intelligere ipsæ declarant. Primum omnium Corinthiis schismæ hæreses interdicens, deinceps Galatis circumcisionem, Romanis autem ordinem Scripturarum, sed et principium earum esse Christum intimans, prolexius scripsit, de quibus singulis necesse est ab nobis disputari.

Cum ipse beatus Apostolus Paulus, sequens prædecessoris sui Johannis ordinem, non nisi nominatim septem ecclesiis scribat ordine tali : Ad Corinthios prima, ad Efesios secunda, ad Philipenses tertia, ad Colossenses quarta, ad Galatas quinta, ad Thessalonicenses sexta, ad Romanos septima. Verum Corinthiis et Thessalonicensibus licet pro correptione iteretur : una tamen per omnem orbem terræ Ecclesia diffusa esse dignoscitur. Et Johannes enim in Apocalypsi licet septem Ecclesiis scribat, tamen omnibus dicit.

Verum ad Philemonem unam, et ad Titum unam, et ad Timothæum duas pro affectu et dilectione ; in honore tamen Ecclesiæ catholice, in ordinatione ecclesiasticæ disciplinæ sanctificatæ sunt.

Fertur etiam ad Laodicenses, alia ad Alexandrinos, Pauli nomine finctæ ad hæresem Marcionis, et alia plura, quæ in catholicam ecclesiam recipi non potest. Fel enim cum melle misceri non congruit.

Epistola sane Judæ et super scripti Johannis duas in catholica habentur, et [ut] Sapientia ab amicis Salomonis in honore ipsius scripta.

Apocalypsem etiam Johannis et Petri tantum recipimus, quam quidam ex nostris legi in Ecclesia nolunt.

Pastorem vero nupperrime temporibus nostris in Urbe Roma Herma conscripsit, sedente cathedra Urbis Romæ ecclesiæ Pio episcopo fratre ejus. Et ideo legi eum quidem oportet, se publicare vero in Ecclesia populo neque inter Profetas completum numero, neque inter Apostolos in finem temporum potest.

Arsinoi autem seu Valentini vel Miltiadis nihil in totum recipimus. Quin etiam novum psalmodum librum Marcioni conscripserunt. Una cum Basilide Asianum Catafrygum constitutorem..... (La tin manque) (1).

Les lacunes du commencement et de la fin ont fait donner à ce précieux monument le nom de *Fragment* de Muratori. Le manuscrit a été écrit vers l'an 800, en latin vulgaire. (Voir n° 127). La langue n'en est pas toujours aisée à comprendre, et la lecture du manuscrit n'est pas facile, à cause de son mauvais état. Il a été rédigé à Rome. Divers indices font penser qu'il a d'abord été écrit en grec (2). L'Église romaine parlait grec dans les premiers temps. Ce que l'on savait déjà, que c'était à l'Église qu'on devait le canon des Livres Saints, est ainsi confirmé par la découverte de Muratori, et il est digne de remarque que le premier canon proprement dit, qui nous soit connu, a été donné par la maîtresse Église, l'Église de Rome.

Le Pape Pie I, dont parle l'auteur, comme étant le frère d'Herma, qui a écrit « très récemment » le *Pasteur*, occupa le siège pontifical de 142 à 157. On a supposé, mais sans pouvoir en donner de preuve, que le *Fragment* avait été composé par le prêtre Caius qui vivait à Rome sous les papes Victor et Zéphirin.

Les quatre Évangiles, les Actes des Apôtres et les treize premières Épîtres de S. Paul sont clairement indiqués dans ce canon. Il est difficile de savoir s'il y est question de l'Épître aux Hébreux : elle pourrait être désignée sous le nom d'Épître aux Alexandrins, mais ce n'est point certain. L'É-

(1) A. Reifferscheid, *Bibliotheca Patrum latinorum italica*, t. II, Vienne, 1871, p. 32-33, note 6.

(2) Par exemple, *potest*, dans l'alinéa *Fertur etiam ad Laodicenses*, p. 85, est pour *possunt*, parce que le sujet est au pluriel neutre et que dans ce cas le grec peut mettre le verbe au singulier.

pitre de S. Jacques n'est pas nommée, non plus que les Épîtres de S. Pierre. L'auteur semble dire que les Épîtres de S. Jude et de S. Jean portent le nom de ces Apôtres, mais ne sont point d'eux, pas plus que la Sagesse n'est de Salomon.

Mais en parlant de l'Évangile de S. Jean, il parle aussi de ses Épîtres et en cite un passage, ce qui semble indiquer qu'il joint la première Épître à l'Évangile, et alors les mots *Epistolis suis* ne peuvent s'appliquer qu'à la 2^e et la 3^e Épître. Si *et Petri tantum recipimus* est bien placé dans le paragraphe sur les Apocalypses, le sens du passage serait que l'Apocalypse de S. Jean est généralement reçue et que celle de S. Pierre ne l'est que partiellement.

L'Église romaine au II^e siècle n'admettait donc que nos quatre Évangiles canoniques, puisque ce sont les seuls qui sont nommés. Ce nombre de quatre, à l'exclusion de tous les Évangiles apocryphes, se retrouve expressément mentionné dans plusieurs Pères et anciens écrivains.

De tout ce que nous venons de rapporter, il résulte que le canon actuel du Nouveau Testament était admis presque tel quel, à l'exception de quelques parties deutérocanoniques, dans la seconde moitié du II^e siècle : 1^o par l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, comme le prouve le canon de Muratori; 2^o par les Églises d'Asie-Mineure et de Gaule, comme le prouve le témoignage de S. Irénée; 3^o par l'Église d'Alexandrie, comme le prouve Clément d'Alexandrie; 4^o par l'Église d'Afrique, comme le prouve Tertullien. Nous pouvons ajouter 5^o par l'Église syrienne, puisque l'ancienne traduction syriaque, la Peshito, est au moins de cette date. Elle renferme tous les livres du Nouveau Testament, y compris l'Épître de S. Jacques et l'Épître aux Hébreux, mais n'a point la 2^e Épître de S. Pierre, ni la 2^e et la 3^e de S. Jean, ni l'Apocalypse.

41. — Histoire du canon du Nouveau Testament au III^e siècle.

Au III^e siècle, les canons se multiplient. Un manuscrit latin dit D de Clermont (*Codex Claromontanus*), écrit au

vi^e siècle, contient sous une forme stichométrique le canon de l'Ancien et du Nouveau Testament, tel qu'on le lisait dans les Églises d'Afrique au III^e siècle. Il contient tous les écrits que renferme aujourd'hui notre Nouveau Testament, excepté les Épîtres de S. Paul aux Philippiens et aux Thessaloniens, qui ont été certainement omises par une inadvertance des copistes. L'Épître aux Hébreux paraît y être désignée sous le nom de *Barnabæ Epistola*.

Dans la première moitié du III^e siècle, Origène (183-254), admet comme inspirés tous les livres du Nouveau Testament (1). Eusèbe (267-338 environ), dans le canon qu'il nous a transmis, partage les Livres Saints du Nouveau Testament en livres admis par tous, *ὁμολογούμενα*, et livres que tous n'admettent pas, *ἀντιλεγόμενα*; il met dans cette dernière classe l'Épître de S. Jacques, celle de S. Jude, la seconde de S. Pierre, la seconde et et la troisième de S. Jean, Il désigne comme apocryphes, *νόθα*, ceux dont il est démontré que les Apôtres ne sont pas les auteurs; il range dans cette classe les Actes de S. Paul, *Acta Pauli*, le *Pasteur* d'Hermas, l'Apocalypse de S. Pierre, l'Épître de S. Barnabé, le livre intitulé *Διδαχαι* ou *Constitutions apostoliques*, et l'Évangile des Hébreux; il fait observer que plusieurs y comprennent aussi l'Apocalypse de S. Jean. Ceux qui ne sont pas seulement apocryphes, mais qui renferment des puérités ou des impiétés, forment une classe à part, celles des *ἄτοπα καὶ δυσσεβή*. Eusèbe place dans cette dernière catégorie l'Évangile de S. Pierre, celui de S. Thomas, celui de S. Matthias, les Actes de S. André, ceux de S. Jean et ceux des autres Apôtres (2).

* 42. — Histoire du canon du Nouveau Testament au IV^e siècle.

Le concile de Laodicée, tenu en 363, donne dans son

(1) Ap. Euseb., *H. E.*, VI, 25, t. XX, col. 582 et *Canon. in Rom.*, IV, 8, t. XIV, col. 989; *in Matt.*, XVII, 30; t. XIII, col. 1372; *Dial. de recta fide*, 2, t. XI, col. 1777.

(2) Klee, *Manuel de l'Hist. des dogmes*, trad. Mabire, t. I, p. 147; Euseb., *H. E.*, III, 25, t. XX, col. 268.

IX^e canon, après avoir défendu dans le LIX^e de lire dans les Églises les livres apocryphes, la liste des écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elle est telle que celle d'aujourd'hui, sauf l'Apocalypse (1). Le canon LXXVI (LXXXV) des Constitutions apostoliques est semblable à celui de Laodicée, excepté pour l'Épître de S. Jude qu'il ne mentionne pas. L'Église d'Antioche n'acceptait pas encore, à cette époque, ces Épîtres, non plus que l'Apocalypse.

Les conciles d'Hippone en 393 et de Carthage en 397, dont S. Augustin fut l'âme, promulguèrent un canon de l'Ancien et du Nouveau Testament qui est celui d'aujourd'hui (2). L'ancienne version italique contient aussi tous les livres du Nouveau Testament.

Le pape Innocent I envoya en 405 à S. Exupère, évêque de Toulouse, le canon de l'Église romaine, en tout conforme à notre canon actuel (3). Nous avons aussi un canon du pape S. Damase (366-384), identique à celui d'Innocent I, du pape Gélase I^{er} (492-496), du pape S. Hormisdas (514-523). S. Philastre (387) est le seul écrivain de l'Église latine qui n'admette pas dans le canon l'Épître aux Hébreux (t. XII, col. 1201).

Voici le canon du pape Damase, qui porte le nom de *Decretum Gelasianum*, n^o 34 : « Item ordo Scripturarum Novi et æterni Testamenti, quem catholica sancta Romana suscipit et veneratur Ecclesia : id est Evangeliorum libri IV : secundum Matthæum liber I, secundum Marcum liber I, secundum Lucam liber I, secundum Johannem liber I. Item Actuum Apostolorum liber I. Epistolæ Pauli Apostoli numero XIV : ad Romanos epistola I, ad Corinthios epistolæ II, ad Ephesios epistola I, ad Thessalonicenses epistolæ II, ad Galatas epistola I, ad Philippenses epistola I, ad Colossenses epistola I, ad

(1) L'Apocalypse manque aussi dans S. Cyrille de Jérusalem, *Catéch.*, IV, 22, t. XXXIII, col. 500, et dans S. Grégoire de Naziance, *Carm.*, I, 1, 12, t. XXXVII, col. 475. Ces deux Pères font d'ailleurs usage de l'Apocalypse, S. Cyrille, *Catéch.*, X, 3, t. XXXIII, col. 664; S. Grég. Naz., *Orat.*, XXIX, 17, t. XXXVI, col. 97.

(2) C'est aussi le canon que donne S. Augustin dans *De doctrina Christiana*, II, 8, t. XXXIV, col. 41.

(3) Mansi, *Conc.*, t. III, p. 1040-1041.

Timotheum epistolæ II, ad Titum epistola I, ad Philemonem epistola I, ad Hebræos epistola I. Item Apocalypsis Joannis liber I. Item canonicæ epistolæ numero VII: Petri Apostoli epistolæ II, Jacobi epistola I, Johannis Apostoli epistola I, alterius Joannis presbyteri epistolæ II, Judæ Zelotis epistola I. Explicite canon Novi Testamenti (1). »

Ainsi au IV^e siècle, l'Église de Rome et toutes les Églises latines, en particulier l'Église d'Afrique, avaient notre canon actuel. Seules quelques parties de l'Église grecque hésitaient encore sur quelques livres du Nouveau Testament; elles les admirent plus tard comme l'Église latine (2).

(1) Thiel, *De Decret. Gelas.*, p. 21, ou Labbe, *Concil.*, t. IV, col. 1261. — Le concile d'Hippone a reproduit ce canon en 393, ainsi qu'Innocent I^{er}, écrivant à S. Exupère, mais en disant avec raison : *Joannis Apostoli (epistolæ) tres. — Epistola Jacobi*, dit S. Innocent I^{er}, en supprimant pour ce dernier le mot *Zelotis*.

(2) C'est aussi au IV^e siècle qu'on rejette universellement du canon quelques écrits sur le caractère desquels plusieurs avaient jusqu'alors hésité. Ces écrits sont les deux Épîtres du pape S. Clément aux Corinthiens, les Épîtres de S. Ignace, la Lettre de S. Barnabé, et le *Pasteur d'Hermas* : on les lisait dans beaucoup d'Églises comme livres d'édification. On lisait aussi dans quelques-unes l'Histoire de S. Paul, l'Apocalypse de S. Pierre et les *Didascalia Apostolorum* ou *Constitutions apostoliques*. Ce fut sans doute cette lecture publique qui porta quelques Églises particulières à penser que ces livres étaient inspirés. Les Épîtres de S. Clément sont regardées comme telles dans les *Canons apostoliques*, canon LXXVI (LXXXV), Labbe, *Concil.*, t. I, col. 46; l'Épître de S. Barnabé dans Origène, *De princip.*, I, 63, t. XI, col. 778; le *Pasteur d'Hermas* dans S. Irénée, *Adv. Hæres.*, IV, 20, 2, t. VII, col. 1032; les *Constitutions apostoliques*, dans S. Épiphane, *Hæres.*, LXXX, 7, t. XLII, col. 768. Dans des manuscrits anciens, plusieurs de ces écrits se trouvent réunis avec les livres du Nouveau Testament, circonstance qui, jointe à celle de la lecture publique, ne dut pas peu contribuer à leur faire attribuer un caractère inspiré. On s'en servait cependant surtout pour les lectures particulières des catéchumènes à qui l'on ne voulait pas encore confier les livres canoniques. — Nous avons vu, n^o 41, que le Canon de Muratori se prononce expressément contre la canonicité du *Pasteur*, et qu'Eusèbe, n^o 40, rejette, outre le *Pasteur*, les *Acta Pauli*, l'Apocalypse de S. Pierre, l'Épître de S. Barnabé, et les *Constitutions apostoliques*. Le Concile de Laodicée, pour couper court à toute équivoque et à toute erreur, défendit de lire désormais dans les églises, canon LIX, d'autres livres que les livres canoniques. Labbe, *Concil.*, t. I, col. 5007. — Tous les principaux témoignages des auteurs anciens sur le Nouveau Testament ont été recueillis par Kirchhofer, *Quellen-*

* 43. — Canon de l'Église syrienne.

Nous n'avons parlé jusqu'ici, dans cette histoire du canon que des Églises grecque et latine. Disons un mot du canon des Églises syrienne, abyssinienne et arménienne. Quant aux Églises syriennes, la version connue sous le nom de Peschito contient, pour l'Ancien Testament, les livres deutérocanoniques, aussi bien que les protocanoniques; mais les deutérocanoniques, d'après l'opinion la plus répandue, n'y ont été insérés qu'un peu avant le IV^e siècle. Pour le Nouveau Testament, elle n'avait pas quatre des Épîtres catholiques (1), non plus que l'Apocalypse. Cependant le plus illustre Docteur de l'Église syrienne, S. Ephrem, mort en 378, reconnaît comme inspirés tous nos livres canoniques sans exception. La version syriaque, dite philoxénienne, parce qu'elle fut faite par Polycarpe à la requête de Philoxène, de Maboug, contient les quatre Épîtres catholiques qui manquaient à la Peschito. La version charkléenne, publiée à Leyde par Louis de Dieu, renferme l'Apocalypse. Tous les livres deutérocanoniques du Nouveau Testament sont acceptés, de l'aveu de tous, par l'Église syrienne, à partir du IV^e et du V^e siècles.

* 44. — Canon de l'Église abyssinienne et arménienne.

1^o Le canon de l'Église abyssinienne ou de l'ancienne Église éthiopienne est tout à fait d'accord avec le nôtre pour l'Ancien et le Nouveau Testament (2).

Une secte juive, celle des Falaschas, qui se perpétue en Abyssinie depuis une époque antérieure à l'ère chrétienne et dont on a étudié les traditions dans ces dernières années, se sert, dans son culte, de l'Ancien Testament en éthiopien,

sammlung zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons bis auf Hieronymus, Zurich, 1844. Voir aussi Mgr Ginouilhac, *Les origines du Christianisme*, 1^{re} partie, I, II et III, *Témoignages des Églises et des docteurs apostoliques, Témoignages des hérétiques, des Juifs et des païens*, t. I, p. 155 sq.

(1) Cosmas Indicopleuste, *Topogr. Christ.*, I, VII, t. LXXXVIII, col. 373.

(2) Voir Dillmann dans les *Jahrbücher* d'Ewald, t. V, p. 144 sq.

au lieu du texte hébreu. Son canon de l'Ancien Testament est complet et contient tous les livres deutérocanoniques (1).

2° Le canon de l'Église arménienne renferme tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament contenus dans le canon de l'Église latine. Les Arméniens possédaient certainement une traduction complète de la Bible dès le v^e siècle.

45. — Histoire du canon depuis le v^e siècle jusqu'au concile de Trente.

Toutes les Églises chrétiennes admettaient donc au cinquième siècle un canon de l'Ancien et du Nouveau Testament semblable à celui que nous admettons aujourd'hui ; quelques docteurs seulement n'avaient point, comme nous l'avons vu, une opinion bien arrêtée sur le degré d'autorité de certains livres de l'Ancien Testament, n° 33. Quant au Nouveau Testament, depuis le pape S. Hormisdas, n° 42, jusqu'au pape Eugène IV, au concile de Florence, en 1441, l'Église n'avait pas eu à s'en occuper directement, parce que le contenu du canon n'avait été mis en doute par personne. Le décret d'union avec les Jacobites, porté au concile de Florence renouvela le canon catholique, comme un des points de foi que devaient reconnaître les monophysites. Ce canon est le même que celui qui fut reproduit en 1546 par le concile de Trente, n° 35. Cette dernière assemblée fut obligée de le promulguer de nouveau, pour condamner les erreurs de Luther et de ses imitateurs.

46. — Erreurs des protestants sur le canon.

Les protestants rejetèrent la tradition concernant le canon. Ils regardèrent les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament comme édifiants et non inspirés. Les uns acceptèrent comme inspirés les livres deutérocanoniques du Nouveau Testament, les autres les repoussèrent. A partir de Semler, mort en 1791, les protestants rationalistes ont examiné le canon d'après les procédés de la critique négative et ont nié peu à peu l'inspiration de tous les livres de l'Ancien et du

(1) Trumpp, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 30 janvier 1878, p. 132.

Nouveau Testament. Le concile de Trente a anathématisé les erreurs des anciens protestants sur le canon ; le concile du Vatican, celles des modernes.

47. — Canon du concile de Trente.

Nous avons déjà vu, à propos du canon de l'Ancien Testament, le canon du concile de Trente. Le concile ne fit que reproduire le canon reçu dans l'Église romaine, n° 35. Remarquons seulement qu'en condamnant les protestants, il fixa un point important sur la canonicité de la totalité de chaque livre de l'Ancien et du Nouveau Testament : *Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt et in veteri vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit, ... anathema sit.* (Sess. IV, Decret. de can. Script.) Il résulte de là que les passages du Nouveau Testament qu'on ne trouve pas dans quelques manuscrits, mais dont la critique démontre d'ailleurs l'authenticité, sont canoniques, Marc, xvi, 9-20 ; Luc, xxii, 43-44 ; Joa., viii, 1-11. Cf. n° 38. Nous ne doutons pas qu'il n'en soit de même pour le verset des trois témoins célestes, I Joa., v, 7, quoique quelques auteurs catholiques soient d'avis qu'il n'est pas compris dans les mots *cum omnibus suis partibus*. Le concile du Vatican a renouvelé toutes les décisions du concile de Trente, en précisant encore davantage la nature de l'inspiration (1).

ARTICLE IV.

Des livres apocryphes.

§ I. — DES LIVRES APOCRYPHES EN GÉNÉRAL.

Avantages de la connaissance des livres apocryphes. — Ce qu'on entend par ce mot.
— Division et nombre des livres apocryphes.

48. — Pourquoi il importe de connaître les livres apocryphes.

1° A côté des livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, il existe un certain nombre de livres désignés sous

(1) Voir les textes du concile du Vatican, nos 11 et 12.

le nom de « livres apocryphes » ou d'« apocryphes » tout court. Les plus anciens remontent aux deux siècles qui ont précédé la venue de Jésus-Christ ; les plus récents sont des premiers siècles de l'ère chrétienne. Il est nécessaire de les connaître, parce qu'ils se sont donnés eux-mêmes ou ont été regardés par certains écrivains, même par quelques Pères, comme inspirés. La plupart étaient faussement attribués à des personnages de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et souvent écrits sous une forme apocalyptique ou romanesque, ce qui induisait en erreur sur leur véritable caractère et leur avait donné une certaine popularité.

2° Il est également utile d'en dire quelques mots, non seulement à cause de l'usage qu'en ont fait autrefois certains Pères, mais aussi à cause de l'abus qu'en font aujourd'hui les ennemis de l'Église pour attaquer nos Livres Saints, en voulant mettre les livres apocryphes à peu près sur le même pied que les livres canoniques et en se servant des premiers pour s'efforcer de discréditer ces derniers.

49. — Ce qu'on entend par livres apocryphes.

Le mot *apocryphe* vient du grec ἀπόκρυφος qui signifie *caché*, Col., II, 3. On le trouve pour la première fois appliqué à des écrits dans Clément d'Alexandrie (1). Il existait d'ailleurs aussi chez les païens des livres appelés βιβλιοι ἀπόκρυφοι, *libri reconditi*, parce qu'ils étaient tenus secrets et contenaient une doctrine ésotérique ou des mystères qui n'étaient révélés qu'aux initiés.

Le mot apocryphe a été pris dans des sens très divers, qu'il est utile d'expliquer. 1° On l'a appliqué à des livres qui, comme l'écrit S. Jérôme (2), *non sunt eorum quorum titulis prænotantur, aut quorum auctor ignoratur*, c'est-à-dire à des livres *anonymes* ou attribués faussement à des auteurs qui ne les ont pas écrits. 2° Une décrétale du pape Gélase, contient une liste de livres dits apocryphes, dans laquelle ce mot est pris comme synonyme d'*hérétique* : *Cætera quæ ab hære-*

(1) Clem. Alex., *Strom.*, III, 4, t. VIII, col. 4133.

(2) S. Jérôme, *Ad Lætam*, Ep. CVII, t. XXII, col. 877.

ticis sive schismaticis conscripta vel prædicata sunt, nullatenus recipit catholica et Apostolica Romana Ecclesia. Suit une liste de livres qualifiés chacun d'apocryphes (1). — 3° Comme le but de la liste du pape Gélase et autres semblables étaient surtout d'empêcher la lecture publique des livres apocryphes dans les églises, le mot apocryphe devint peu à peu synonyme de *non canonique* ou de *non inspiré*. C'est dans ce sens que le mot apocryphe était appliqué aux livres deutérocanoniques par quelques écrivains ecclésiastiques; cependant, même quand ils admettaient une distinction entre les livres protocanoniques et les livres deutérocanoniques, ils appelaient plutôt ces derniers ecclésiastiques, parce qu'on les lisait dans les églises, tandis qu'on n'y lisait pas les livres qui ne faisaient partie d'aucun canon. — 4° Les protestants, à la suite de Luther, appellent encore aujourd'hui apocryphes les livres *deutérocanoniques*. Les catholiques, au contraire, restreignent cette dénomination aux écrits que l'Église n'a pas reconnus comme canoniques.

50. — Division des livres apocryphes.

On distingue les apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament, selon qu'ils appartiennent par leurs auteurs ou par leur sujet à l'Ancien ou au Nouveau Testament.

* 51. — Nombre des livres apocryphes.

Dom Bruno-Jules Lacombe (2) énumère cent quinze apocryphes de l'Ancien Testament, non compris le III^e et le IV^e livres d'Esdras, le III^e et le IV^e livres des Machabées, la Prière de Manassé, et plusieurs fragments qu'on lit dans les Septante. Il déclare n'indiquer que les plus connus, d'après Dom Ceillier, Fabricius et Thilo. Sa liste des apocryphes du Nouveau Testament, — et il ne donne que les principaux, — contient quarante-sept apocryphes sur les Évangiles, trente sur les Actes, douze Épîtres et autres fragments, dix Apocalypses, sans compter dix-neuf autres écrits, dont l'authenti-

(1) Thiel, *Epist. Rom. Pont.*, t. I, p. 462-469.

(2) *Manuel des sciences ecclésiastiques*, Paris, 1850, p. 12-22.

citée a été l'objet de longues et graves discussions de la part des critiques, comme la Lettre de Jésus à Abgar. Total, ces derniers non compris, 99.

Nous dirons seulement quelques mots des apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'il y a quelque avantage à connaître.

La plupart des livres apocryphes qui étaient en vogue chez les Juifs, avant l'ère chrétienne, étaient des livres de magie attribués à Abraham, à Moïse, à Salomon. Plusieurs d'entre eux avaient pour sujet principal le Messie et la fin des temps (1). Le plus grand nombre sont perdus, et nous n'avons pas à nous en occuper.

§ II. — APOCRYPHES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Prière de Manassé. — III^e et IV^e livres d'Esdras. — III^e et IV^e livres des Machabées. — Livre d'Hénoch. — Psaumes de Salomon. — Livre des Jubilés. — Testament des douze patriarches. — Ascension et vision d'Isaïe. — Livres sibyllins.

52. — Principaux livres apocryphes relatifs à l'Ancien Testament.

Parmi les apocryphes de l'Ancien Testament, nous devons parler de la Prière de Manassé, du III^e et du IV^e livres d'Esdras, que l'Église fait placer dans la Vulgate à la fin des livres canoniques; du III^e livre des Machabées qu'on lit dans la plupart des exemplaires des Septante; du IV^e livre des Machabées; du livre d'Hénoch, qui, d'après quelques-uns, a été cité par l'apôtre S. Jude, dans son Épître; des Psaumes de Salomon; du livre des Jubilés; du Testament des douze patriarches et de quelques autres productions dont les Pères ont parlé, comme l'Apocalypse et l'Ascension de Moïse, l'Ascension d'Isaïe (2). Nous dirons, en terminant, quelques mots des oracles Sibyllins.

(1) Sur les livres apocryphes, leur nombre, l'origine qui leur est attribuée, cf. IV Esd., XIV, 44; S. Épiphane, *De mensuris*, x, t. XLIII, col. 253; *Evang. Nicod.*, I, 28; Thilo, *Codex apocryphus N. T.*, p. 793.

(2) Pour les textes de la plupart de ces livres, on peut voir Fabricius, *Codex pseudepigraphus Veteris Testamenti*, 2 vol., Hambourg, 1743 et 1723; A. F. Gfrörer, *Prophetæ veteres pseudepigraphi partim ex abyssinico vel hebraico sermone versi*, in-8°, Stuttgart, 1840. Ce dernier contient : *Ascensio Isaïæ, Esdræ liber quartus, Enochi liber, Liber de vita et morte Mosi.*

53. — I. La prière de Manassé, roi de Juda.

Cette prière, imprimée à la fin de nos Bibles, se rattache à II Par., xxxiii, 14-13. Elle exprime fort bien les sentiments de Manassé, repentant de ses péchés. Plusieurs Pères grecs l'ont regardée comme authentique, mais le texte grec est l'original, et elle doit avoir par conséquent pour auteur quelque pieux écrivain, antérieur à l'ère chrétienne, mais postérieur à l'époque du roi Manassé.

54. — II. Le III^e livre d'Esdras.

Le III^e livre d'Esdras a été probablement composé en grec, au II^e siècle avant J.-C. Nous en possédons des versions en syriaque, en arménien et en éthiopien. Dans la Vulgate, il est placé à la suite de la Prière de Manassé. Il paraît n'être qu'un fragment d'un grand ouvrage. Il emprunte aux derniers chapitres des Paralipomènes, au premier livre canonique d'Esdras et à une partie du deuxième, et à une légende d'ailleurs inconnue sur Darius et Zorobabel. Il se termine très brusquement, comme un livre incomplet. Les Septante le nomment premier livre d'Esdras; ils appellent II^e livre d'Esdras le premier d'Esdras de la Vulgate, et livre de Néhémie notre II^e livre d'Esdras (1).

55. — III. Le IV^e livre d'Esdras.

1^o Texte. — Le IV^e livre d'Esdras est le plus important et le plus remarquable des livres apocryphes de l'Ancien Testament; il a été dans ces derniers temps, l'objet de nombreux travaux (2). Il fut primitivement écrit en grec, mais nous n'en avons plus que des versions en latin, en éthiopien, en syriaque, en arabe et en arménien. La traduction latine est fort obscure. Il existait dans cette traduction, telle qu'elle

(1) Josèphe, *Antiq. jud.*, XI, s'est servi du III^e livre d'Esdras; plusieurs Pères l'ont cru inspiré, par exemple, S. Cyprien, *Ep.* LXXIV, 9, t. III, col. 1134. Voir aussi Clem. Alex., *Strom.*, I, 22, t. VIII, col. 893; S. Aug., *De Civ. Dei*, XVIII, 36, t. XLI, col. 596.

(2) Voir l'important travail de M. Le Hir, *Du IV^e livre d'Esdras. Études bibliques*, 1869, t. I, p. 139-250.